

## Prévention : enjeu économique & social

En 2024, le BTP souffre encore d'un déficit d'image, lié aux conditions de travail (exigences, nuisances, AT ...), **qui le rend moins attractif que d'autres secteurs d'activité.**

La prévention des risques professionnels, l'amélioration des conditions de travail peuvent contribuer à améliorer l'image des métiers de ce secteur industriel.

### Le BTP en 2023 :

**1 920 911 actifs soit 8,4% de la population active hors chômage**

Dont 1 273 000 salariés (y compris alternants) 104 000 intérimaires (en équivalent-emplois à temps plein) , 369 000 non-salariés (artisans, micro entreprises) dans le bâtiment et ; dont 326 000 salariés dans les TP

65% travaillent dans **le second œuvre** et 35% dans **le gros œuvre.**

- **Sinistralité AT/MP2023 CTN B / BTP( Assurance Maladie Risques professionnels)**



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

- ✓ **Indice de fréquence (IF)** : nombre d'accidents en premier règlement (sous-entendu d'une PE : arrêt de travail, IP ou décès) pour 1 000 salariés : **40** ( 26,8 tous secteurs confondus)
- ✓ **Taux Fréquence (TF)** : nombre d'accidents en premier règlement par million d'heures de travail : **26,2** ( 16,1 tous secteurs confondus)
- ✓ **Taux Gravité (TG)** : nombre de journées perdues pour 1 000 heures de travail (ce qui ne tient donc pas compte des décès) **2,4** ( 1,5 tous secteurs confondus)
- ✓ **Indice Gravité ( IG)** : total des taux d'IP par million d'heures de travail (qui prend en compte les décès comme des IP de 99 %) **23,2** ( 11,4 tous secteurs confondus)

**Pour le CTN B (BTP) :** 1 920 911 salariés pour 76 758 AT ( - 4,3 %) ; **149 décès** ( - 11,3%), et 8 616 AT chez les intérimaires

Si le secteur connaît une baisse de sa sinistralité, il reste un des secteurs les plus touchés

La hiérarchie des risques, **tous secteurs confondus** , à l'origine des AT reste la même que les années précédentes

- ✓ Manutention manuelle à l'origine de la moitié des accidents 48 % - 53 % ( 17% à 19% des décès)
- ✓ Chutes de plain-pied 15 % - 20 % (15% des décès)
- ✓ Chutes de hauteur 12 % -13 % (7%des décès )
- ✓ Outillage à main 8%
- ✓ Risque routier 3 % - 4 %
- **Accidents de trajet :** pour le CTN B ( BTP): 5127 accidents de trajet (**- 41,9%**) dont 25 décès



- **Maladies professionnelles ( MP)**

## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

Le nombre de TMS augmente globalement de 9,5 % en 2023, (**tous secteurs confondus**) soit environ +3 700 cas supplémentaires; 196 décès en MP (7 cas de moins qu'en 2022) tous secteurs confondu dont :

- + 3 131 (MP 57 affections périarticulaires)
- +263 ( MP 79 lésions chroniques du ménisque)
- +194 ( MP 98 affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes)

Le nombre de MP liées à l'amiante diminue de 15,2 % en 2023 (soit - 339 cas).MP 30 (– 200 cas ) ; MP 30 bis (– 139 cas).

**Pour le CTN B ( BTP): 6925 MP (+ 4,7%)**

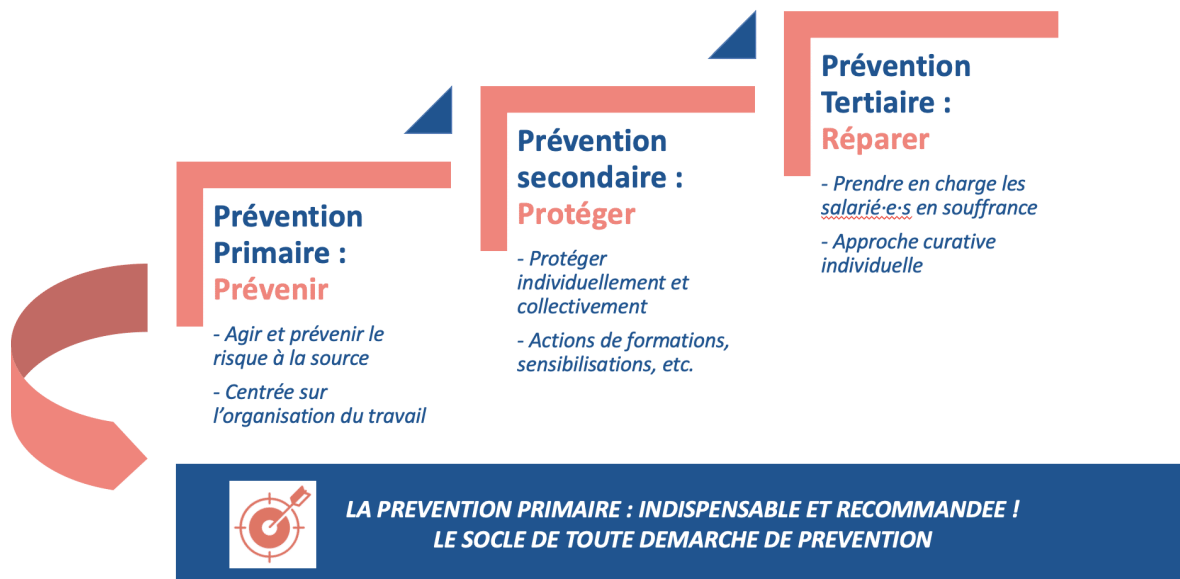
Dans le BTP, **la multiplicité et la concomitance des expositions ( poly expositions)** favorisent la survenue de pathologies professionnelles, ou à caractère professionnel, à court ou à long terme, accentuant la pénibilité au travail.

La prévention joue aussi un rôle clé : ***pour lutter contre la désinsertion professionnelle et limiter les risques d'inaptitude au travail ; ( la loi du 02/08/2021 va dans ce sens) ; la prévention primaire doit être privilégiée***

C'est pourquoi il est plus que jamais nécessaire de renforcer la diffusion **d'une solide culture de prévention en santé au travail en France et son appropriation par tous les acteurs.**



## Les 3 niveaux de prévention



La prévention, n'est plus aussi à considérer seulement comme un bienfait social, mais aussi comme **un facteur de « bénéfice de performances ».**

Selon les statistiques publiées chaque année par **Eurostat**, la Direction Générale Statistique de la Commission européenne, environ **un travailleur européen sur dix est confronté à un accident du travail ou à un problème de santé lié au travail.**

Les coûts engendrés par l'ensemble des accidents du travail et des problèmes de santé liés au travail constituent un lourd fardeau pour tous les acteurs économiques : la victime, les proches, les collègues, l'entreprise, l'organisme d'assurance "accidents du travail/maladies professionnelles" (AT/MP), l'État, ainsi que la société en général.

**Cette situation affecte en particulier la performance économique des entreprises :**

L'approche de la dimension économique de la prévention est relativement récente ; la prévention contrairement aux idées reçues, **a des répercussions positives sur la performance économique de l'entreprise**, qui s'engage dans des actions concrètes d'amélioration des conditions de travail ; **c'est un « levier » de performance de l'entreprise.**

L'augmentation de la sinistralité d'une année diminue immédiatement et de manière significative la performance de l'entreprise, et cet effet se poursuit les années suivantes.

Une augmentation de 10 % de la fréquence des AT diminue la productivité de 0,12 % et le profit de 0,11 %.

Cette corrélation est d'autant plus préoccupante **pour les petites entreprises** (moins de 20 salariés) qui, en cas d'augmentation de 10 % de la fréquence des accidents du travail, voient leur productivité chuter de 0,38 % et leur profit de 0,24 %.

Les entreprises de plus de 150 salariés ne sont pas épargnées, avec des conséquences sur leur profit étalées sur deux à trois années.

Investir dans la Prévention se révèle être un levier incontournable pour la rentabilité des entreprises.

**Sinistralité et performance économique des entreprises : notes scientifiques et techniques ( NS 384) INRS 09 /2023**



Une étude économique effectuée par l'OPPBT le confirme : 101 cas de prévention illustrés avec bilans chiffrés.

**PRÉVENTION GAGNANTE BTP**

**En Savoir Plus :** Performance Economique

**La prévention une affaire rentable**

**Prévention et Performance**

**Prévention et performance d'entreprise. Panorama des approches et des points de vue INRS 07/2018**

L'évaluation économique des actions de prévention, est devenue un outil courant

Une étude de l'IRSST permet de développer des connaissances et des outils en lien avec le calcul de la rentabilité des investissements en prévention des lésions professionnelles dans les entreprises.

Il s'agit d'un document de référence, dans lequel on présente et décrit les différents concepts méthodologiques liés à la réalisation d'une analyse de rentabilité portant sur la prévention des lésions professionnelles

## Comment peut-on estimer la rentabilité d'un investissement en prévention ? IRSST 20/10/2020

Dans 80 % des cas étudiés, le bilan prévention est jugé "excellent", avec une suppression ou une réduction forte du risque ; dans plus de 90 % des cas, l'impact économique effectif de l'action de prévention réalisée, s'est avéré positif.

Lorsqu'il ne l'était pas, des gains étaient bel et bien générés mais ne suffisaient pas à amortir les dépenses engagées.

En conclusion, l'OPPBTP constate que : **pour 1€ investi, le retour observé s'élève en moyenne à 2,19 €,**

*Soit un niveau similaire à celui calculé par l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) qui affirme en 2011 que « les entreprises peuvent espérer un retour potentiel de 2,20 € pour chaque euro investi dans la prévention, par année et par salarié »*

Les TPE obtiennent le meilleur rendement moyen de : 3,11€ ;

Un quart des actions coûtent moins de 5000€, et ont un rendement dix fois supérieur à la moyenne.

### PREVENTION GAGNANTE BTP

#### Performance Economique

Le retour sur investissement *moyen* est de 1,5 an (1,2 pour les petites entreprises).

**Une étude d'EUROGIP (02 /2017)** dénote aussi un effet positif entre, **d'une part, le niveau de santé et sécurité au travail et, d'autre part, la performance économique globale des entreprises.**

Celles-ci ont donc tout intérêt à investir dans la prévention des risques professionnels, et plus généralement à favoriser de bonnes conditions de travail.

**C'est un véritable enjeu économique pour les MPE/TPE/PME**

L'attention portée à la santé/sécurité, contribue **aux progrès de la performance globale de l'entreprise (Rapport Lecoq 07/2018).**

**En Savoir Plus :**

**Prévenir les risques professionnels : un enjeu économique pour l'entreprise  
03/2017Eurogip**

- **Dans un rapport de recherche de l'International Social Security Association (ISSA)**

On trouve les résultats d'une étude internationale sur le thème :  
«Coûts et avantages des investissements dans la sécurité et la santé au travail».

#### **Top 5 des effets de la SST dans l'entreprise :**

- ❖ Réduction des risques
- ❖ Meilleure sensibilisation aux risques
- ❖ Diminution des comportements dangereux et des accidents
- ❖ Amélioration de l'image de l'entreprise
- ❖ Renforcement de la culture d'entreprise

#### **Top 5 des avantages de la SST :**

- Amélioration de la motivation et de la satisfaction des salariés
- Amélioration de l'image de l'entreprise
- Prévention des perturbations
- Attention soutenue à la qualité
- Baisse du temps de compensation après les perturbations



### **PREVENTION GAGNANTE BTP**

#### **Rendement de la prévention Performance Economique**

**1€ investi dans la prévention = retour potentiel de 2,20€**

**Rendement de la prévention: calcul du ratio coût-bénéfices de l'investissement dans la sécurité et la santé en entreprise International Social Security Association (ISSA) 2011**

En Europe, *les MPE/TPE/PME représentent plus de 90 % de l'ensemble des entreprises (tous secteurs confondus), emploient 67 % de la population salariée* et participaient à hauteur de 57 % à la création de valeur ajoutée.

***Cependant, leurs salariés sont plus exposés aux risques professionnels.***

Les effets économiques des mesures de Santé et Sécurité au travail y sont trop souvent négligés.

La Santé Sécurité au Travail fait **“figure d'épouvantail”** pour certaines TPE/PME, apparaissant davantage comme

- Un poids supplémentaire sur les charges d'exploitation qu'un investissement d'avenir.
- Un ensemble d'exigences et de contraintes lourdes empêchant de travailler.

**Une enquête INRS de 2014 auprès des petites entreprises** montre que la prévention est encore perçue comme une contrainte.

L'enquête ESENER 2 de 2014 par l'EU-OSHA (Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail) :

montre que 85% des entreprises de l'EU invoque **une obligation légale** pour gérer la sécurité santé au travail.

**La prévention apparaît encore comme une obligation, et ne fait pas encore partie de la culture des entreprises quel que soit le secteur.**

**En 10 /2017 l'enquête nationale auprès des artisans (IRIS ST, CAPEB, OPPBTP)**

Montre que :

- 94% des chefs d'entreprises artisanales considèrent **que les actions de prévention** préservent la santé et la sécurité de leurs salariés
- 61% qu'elles donnent une bonne image de l'entreprise
- 52% qu'elles améliorent la performance de l'entreprise
- 64% déplorent un manque d'implication des salariés pour les questions de santé sécurité.



La tarification actuelle des AT/MP induit pas nécessairement les entreprises à s'investir dans la prévention estime la Cour des comptes dans **son rapport sur la sécurité sociale publié le 04 /10/2018.**

**PREVENTION GAGNANTE BTP**  
Performance Économique

- ❖ Un décret publié au JO du 24/12/ 2022 reporte au **01/01/2024 l'application du nouveau régime de la tarification AT/MP prévu pour les entreprises « accidentogènes » comptant 10 à 19 salariés**

Ce n'est qu'en 2024 que les entreprises (hors régime spécifique Alsace-Moselle) **comptant au moins 10 et moins de 20 salariés**, verront leur taux de cotisation AT/MP majoré de **10% maximum** (décret à paraître) **lorsqu'au moins un accident du travail ayant entraîné un arrêt de travail est intervenu au cours de chacune des trois dernières années connues.**

La dernière année connue est l'avant-dernière année par rapport à celle de l'application du taux de cotisation ; soit 2022 pour une application du taux de cotisation en 2024.

- Les majorations de taux AT/MP 2024 seront donc encourues pour les TPE **ayant au moins 1 AT avec arrêt au cours de chacune des années 2020,2021, 2022.**

**Décret du 23 /12/2022 modifiant le décret du 14 /03/2017 modifiant les règles de tarification au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles du régime général JO 24/12**



**Les coûts financiers indirects** sont difficilement mesurables, mais ont néanmoins **à moyen et long terme** un fort impact sur la vie économique de l'entreprise.

*La baisse du taux d'absentéisme* de l'entreprise (en partie lié aux conditions de travail), *la stabilisation de l'activité professionnelle* des salariés, *la baisse du turnover* (qui conduira à baisser les coûts de remplacement et de formation des nouveaux salariés), ou encore *l'augmentation de la productivité* des salariés associée à cette sécurisation au travail.

Il n'y a pas de retour économique observable à très court terme, mais les effets seront bénéfiques pour une meilleure qualité de vie en général, laquelle influe sur les conditions physiques et mentales des salariés.

**La prévention c'est 25 % d'absentéisme en moins, et 3,5 fois moins de turn-over.**



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

Assurer la sécurité et la santé des salariés est une obligation légale pour les employeurs, mais au-delà de son caractère réglementaire, investir dans la prévention des risques professionnels **peut également s'avérer un facteur de réussite économique pour l'entreprise.**

La prévention est toujours bénéfique lorsqu'elle s'accompagne **de la mise en place de technologies et matériels plus récents.**

Ainsi, la mécanisation des activités physiques contraignantes, en plus de soulager les salariés, est presque toujours accompagnée d'une hausse de la productivité et d'économies d'échelles majeures.

La prévention ne doit plus apparaître comme une contrainte réglementaire, **mais comme un atout, à faire valoir dans l'optimisation et la gestion de l'appareil productif.**

L'INRS a publié **un document sur le lien entre prévention des risques professionnels et performance dans l'entreprise (05/2017).**



**En Savoir Plus :**

**Prévention et performance d'entreprise. Panorama des approches et des points de vue INRS 07/2018**

**8 jours pour tout changer ! Comment booster la performance de vos chantiers grâce à la prévention OPPBTP 12/2023**

**- Pour le Professeur W. Dab ( Pr honoraire de la chaire Hygiène et Sécurité du CNAM) : Prévention BTP 10/2017 :**

« La santé est l'un des rares sujets consensuels dans l'entreprise, l'investissement en prévention peut avoir **des bénéfices économiques**, mais aussi des bénéfices immatériels indirects, notamment **celui de créer un climat de confiance** c'est une condition très importante pour la compétitivité et la performance de l'entreprise. »

« *La prévention et l'anticipation des risques professionnels sont des enjeux majeurs pour la qualité de vie au travail **et un levier de compétitivité pour l'entreprise** ».*



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

❖ **Passer d'une logique de gestion du risque, à une logique d'investissement social.**

« La qualité de vie au travail ,la santé globale font sortir la santé au travail du seul champ des risques ,et mettent l'accent sur **la culture de prévention**.

La culture de prévention s'applique aussi bien à l'employeur qu'aux travailleurs, chacun pour ce qui le concerne.

La culture de prévention doit devenir une compétence ; c'est une tournure d'esprit qui s'acquière et peut être identifiée et reconnue dans la manière de gérer une situation concrète.

Elle contient une dimension éducative , et une compréhension des déterminants de la santé (l'éducation sanitaire tout au long de la vie est essentielle)

À titre d'illustration, le fait de lutter contre la sédentarité au poste de travail , est une façon d'intégrer une problématique de santé publique , dont l'entreprise tirera un bénéfice en limitant les risques d'apparition de certaines pathologies et donc d'absentéisme.

La santé au travail **doit devenir l'affaire de tous**, et non plus le cercle réservé à des experts de la prévention, **plutôt rares dans les PME**

**H.Lanouzière Directeur de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP)2022**

❖ La Fédération nationale des travaux publics (FNTF) en partenariat avec :

Le Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion

La Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAM)

L'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles (INRS)

L'Organisme Professionnel de Prévention du BTP (OPPBT)

**Ont signé le 11/05/2023** une convention nationale de partenariat **pour l'amélioration continue de la santé au travail dans le secteur des Travaux Publics pour les cinq prochaines années 2023/2027**

Sur une durée de 5 ans, la convention engage les différents acteurs à :

- Favoriser la démarche d'évaluation des risques
- Identifier et promouvoir les bonnes pratiques de prévention
- Favoriser les échanges entre les réseaux des partenaires au niveau territorial



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

- Accompagner la mobilisation des entreprises pour réduire leur sinistralité
- Renforcer la prévention des risques professionnels dans les formations

**Convention nationale de partenariat pour l'amélioration continue de la santé au travail dans le secteur des TP 11/05/2023**

**En Savoir Plus :**

**Santé et sécurité au travail : qui fait quoi ? ED 6141 INRS 09/2015**